



SEMINAIRE DE FORMATION

15 JANVIER 2012

AU CENTRE THEMIS OHADA, *Abidjan*

THEME

*« Maîtrise du
contrôle et de
l'analyse des
comptes »*

DATE et LIEU

*Le séminaire se déroulera
les mercredi 18 et
jeudi 19 janvier 2012,
au Centre THEMIS
OHADA, à Abidjan*

L'APPROCHE PEDAGOGIQUE

- *Démarche très participative et interactive avec résolution de cas pratiques et difficultés rencontrées en entreprise ;*
- *Formation dispensée par vidéo projection*

Intérêt de la formation...

Pourquoi réviser ses comptes ?

Ne dit on pas que le travail d'un comptable s'arrête à l'enregistrement des opérations comptables et parfois à un rôle de trésorier d'entreprise ?

Cependant il est constant que l'analyse et le contrôle des comptes s'imposent, de nos jours, comme un précieux et puissant baromètre de gestion efficiente et de performance de l'entreprise. Toute chose qui concourt à la mettre à l'abri de tout risque de détournements et de redressements fiscaux.

Dès lors, un comptable qui n'analyse pas ses comptes est un véritable danger pour son entreprise.

Aussi, afin de permettre aux entreprises d'avoir une bonne compréhension des implications de chaque compte par rapport aux prévisions et la stratégie d'ensemble de l'entreprise, et surtout de fournir au comptable les bonnes pratiques et leurs outils indispensables au contrôle interne, nous organisons les mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2012, le présent séminaire ayant pour thème :

« Maîtrise du contrôle et de l'analyse des comptes »

Objectifs

- 1-Permettre aux entreprises d'avoir une meilleure compréhension des opérations qui composent les comptes qui figurent aux états financiers ;*
- 2- Favoriser dans les entreprises la maîtrise des techniques d'analyse des comptes et un meilleur montage des états financiers ;*
- 3-Permettre aux entreprises, d'acquérir la maîtrise des techniques et des procédures de révisions des comptes*

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse :

- ❖ **Aux dirigeants d'entreprises ;**
- ❖ **Aux Directeurs Administratifs et financiers ;**
- ❖ **Aux chefs comptables et comptables ;**
- ❖ **Aux personnels des services administratifs et financiers**
- ❖ **Aux personnels des Services fiscalité et Département juridiques des entreprises.**

A toute personne intéressée.

Coordination Nationale
OHADA, Cabinet de
Formation 11BP 2811
Abidjan 11, Cocody,
cité des arts, 166
logements

Téléphones
22 44 39 44
22 44 56 33
22 44 39 80

01 14 88 82

Télécopie
22 44 56 42

Adresse électronique
ncoordination@yahoo.fr

*Coordination Nationale
OHADA,
Nous réservons toujours
le meilleur pour vous !*

Contenu

Le séminaire traitera de :

1. Description des procédures

- *Élaboration d'un dossier d'analyse de compte*
- *Technique du Cross référenciassions des papiers de travail*
- *Technique de justification des différents soldes et principaux mouvements*

2. Technique d'analyse des comptes par Cycle

- *Actif immobilisé*
- *Capitaux propres*
- *Autres passifs long terme*
- *Passif circulant*
- *Trésorerie*
- *Autres comptes de résultat*

3. L'utilité du dossier d'analyse des comptes pour un auditeur tant interne, qu'externe

Formateur :

Monsieur DANSOU GOVOEI

(Expert comptable, Diplômé, 34 ans d'expérience et de pratique professionnelle dans le domaine de la comptabilité, finance et fiscalité, directeur du Cabinet ETUDIS CONSEIL AFRIQUE, auteur de l'ouvrage « Précis de Comptabilité Générale »)

Participation

(300 000 F CFA par participant).

Dans ce prix, sont compris :

*La formation + 1 documentation de base appropriée
2 pauses café pour les 2 jours
2 repas (2 déjeuners) pour les 2 jours*

*a) Le bulletin d'inscription doit être retourné au plus tard le **mardi 17 janvier 2012 à 18 h 00**, il vaut inscription et devra être accompagné du règlement à l'ordre de Coordination Nationale OHADA.*

b) Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.

*c) **50 % du droit de participation devront être acquittés avant la formation pour confirmation de la présence au séminaire.***

d) En cas d'annulation dans les trois jours précédant le début du séminaire, 25% du montant des frais de participation resteront acquis aux organisateurs.

e) Toute formation commencée est due en totalité.

f) Un diplôme sera délivré en fin de session.

g) Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une préparation faute d'un minimum de participants. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des droits encaissés.

